



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Vote	
A l'unanimité des membres présents	
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 1 Juillet à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 23/06/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/06/2023.

**Présents :** M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mmes : CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, FAURE Pascal, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude

**Excusé(s) ayant donné procuration :** MM : ARNAUD Daniel à M. NOALHAT Alexandre, LEMAITRE Guy à M. LONGCHAMBON Vladimir

**Absents :** Mme CHABERT Nadège

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme CHARRETON Amandine

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

### 2023\_06\_11 – TRAVAUX DE DISSIMULATION DU RESEAU ELECTRIQUE PRCS LES GARENNES ET AMENAGEMENT BT - Affaire TE63-SIEG Réf. 80238061

Vu la délibération n°2023\_04\_04 du 6 mai 2023 relative aux travaux de dissimulation du réseau électrique PRCS LES GARENNES ET AMENAGEMENT BT - Affaire SIEG TE63-SIEG Réf.80238061 ;

Vu le courrier du Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme (TE63-SIEG) du 13 juin 2023 annulant et remplaçant le courrier du 23/03/2023 ;

M. le maire expose qu'en raison de la conjoncture économique et de l'application du droit des contrats s'y afférent, le TE63-SIEG est obligé de répercuter la revalorisation des prix majorés par lui.

M. le maire expose que l'avant-projet des travaux "PRCS LES GARENNES ET AMENAGEMENT BT" réalisé par le TE63-SIEG, auquel la Commune est adhérente, a été revalorisé. L'estimation globale des travaux s'élève à 195 600,00 € T.T.C.

**L'estimation des dépenses de Génie Civil** correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à **82 000,00 € H.T.**

Conformément aux décisions prises lors de son Assemblée Générale du 15 décembre 2007, en dehors de toute opération de coordination de travaux de voirie ou de réseaux divers, le Territoire d'énergie Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T., majoré de la totalité de la T.V.A. grevant les dépenses et en demandant à la commune une participation égale à 50% de ce montant, soit : **82 000,00 € x 0,50 = 41 000,00 € H.T.**

Cette participation sera revue en fin des travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le **24 JUIL. 2023**

ID : 063-216302380-20230701-2023\_06\_11-DE



**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents DECIDE :**

1. D'ABROGER la délibération n°2023\_04\_04 du 6 mai 2023 ;
2. D'APPROUVER l'avant-projet des travaux de dissimulation du réseau électrique présenté par M. le Maire ;
3. DE CONFIER la réalisation de ces travaux à Territoire d'énergie du Puy de Dôme ;
4. DE FIXER la participation de la Commune au financement des dépenses à **41 000,00 € H.T.** et d'autoriser M. le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme ;
5. DE PREVOIR à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

*Pour copie conforme :*  
*En mairie, le 05/07/2023*

*Le Maire*

*Vladimir LONGCHAMBON*

*Le secrétaire de séance*

*Amandine CHARRETON*